

DÉCEMBRE 2022

Le Caneoir

INFO S

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DEVILLARS-SAINTE-CROIX

N°7 | 2022

CONSEIL GÉNÉRAL

Art. 5 LEDP:

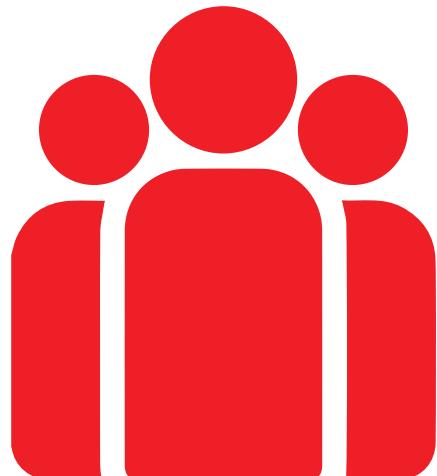
«Sont électeurs en matière communale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.»

Art. I du règlement du conseil général:

«Pour être admis au conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La Perte de la qualité l'électeur entraîne la démission du conseil. La démission est effective à compter du jour de la radiation du registre des électeurs.

Tous les membres du corps électoral peuvent faire partie du conseil général, sauf les membres de la Municipalité.»



ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Communications de la Municipalité.
3. Information des délégués du Conseil intercommunal dans les organismes intercommunaux.
4. Communications de la Présidente.
5. Ordre du jour.
6. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 6 octobre 2022.
7. Assermentations.
8. Préavis municipal No 13/2022 budget 2023.
9. Postulats/motions : Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Yolande Riche
10. Divers



JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022
À 20H00
À LA SALLE DU CONSEIL



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ



Fermeture de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera **fermée du 26 décembre 2022 au soir jusqu'au 2 janvier 2023**, réouverture le mardi 3 janvier 2023.



La Municipalité et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent de joyeuses fêtes et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2023.

Publication des dossiers d'enquête publiques

La Municipalité vous informe que les dossiers d'enquête publiques peuvent désormais être consultés intégralement sur notre site internet: www.villars-sainte-croix.ch, sous l'onglet « Pilier public ».

Le greffe reste à votre disposition pour tout complément d'information si nécessaire.

Réseau d'eau

Nous vous informons que l'entreprise Salm SA, à Aclens est le mandataire officiel de la Commune pour les travaux d'appareillage et la réparation du réseau d'eau sous pression.

En cas de demande de passage de leur part, nous vous remercions de bien vouloir leur résERVER un bon accueil.

The advertisement features a teal background on the left and a photograph of a young couple on a bus on the right. The text on the left reads:

carte de vaud | mobilis

CARTE
+ JOURNALIÈRE
DUO
MOBILIS

VOYAGEZ À DEUX POUR SEULEMENT **39.- CHF***

DANS LE CANTON DE VAUD

*selon conditions

Logos at the bottom include: tlv, SBB CFF FFS, MEO, CarPostal, leb, NSTCM, TPN, MOB, MVR, VMV, Travys, AVA, and tpc.



CAP SUR L'OUEST – 25 SEPTEMBRE 2022



Ça y est! Cap sur l'Ouest est de retour! Depuis avril, des représentants des sociétés locales de Villars-Ste-Croix se sont réunies afin de préparer cette journée de la mobilité douce.

Ce ne fut pas si facile... tellement de choses à penser! De l'achat des assiettes, de la mise en place du réseau électrique, trouver des animations ou encore préparer la décoration!

Les 9 membres du comité, se sont retroussés les manches pour que la fête soit belle.

Malgré la pluie de nombreuses personnes sont passées dans le village en vélo, à pied, en trottinette ou autres engins de la mobilité douce. Les habitants ont pu profiter des stands de restauration, des animations musicales, du château gonflable et des jeux mis à disposition. Nous pouvons dire que la fête fut réussie! Nous nous réjouissons de vous retrouver dans deux ans encore plus nombreux et, nous l'espérons, avec le soleil!

Pour le comité-VSC Events-La gym homme-L'harmonie du Pontet-La Coulisse-Le cercle des loisirs.





NOUVEAU DANS L'OUEST LAUSANNOIS, LA PORTE D'ORIENTATION SOCIALE (POS) DE L'ARASOL

Une équipe pluridisciplinaire regroupant les compétences d'assistants sociaux et de gestionnaires en assurances sociales vous accueille sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h15.

Pour obtenir immédiatement des informations personnalisées, pour être orientés vers les services adéquats, pour ouvrir un dossier d'aide sociale, franchissez le pas de la POS. Partageons nos chemins.

Vous avez besoin d'une aide financière, d'un conseil en matière de logement, d'un accompagnement dans la recherche d'un emploi?

Vous souhaitez demander un subside à l'assurance maladie, une rente AVS ou AI, des allocations familiales?

Quelle que soit votre situation, vous recevrez une information sur vos droits et sur les aides possibles. Pour un simple renseignement ou pour un accompagnement social de

longue durée, une seule réception, une seule adresse, un seul numéro de téléphone.

**Porte d'Orientation Sociale,
av. du 14 Avril 7, 1020 Renens
021 316 84 00, www.arasol.ch.**

Ouverture le 1^{er} décembre 2022, pour les habitant·e·s des communes de Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier- Ecublens - Renens– St-Sulpice – Villars-Ste-Croix.



LA CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION DE LA POL A EU LIEU À CRISSIER

Le mardi 20 septembre 2022, cinq agentes et agents ayant terminé leur formation et cinq assistantes et assistants de sécurité publique, nouvellement engagé·e·s, ont prêté serment sur l'esplanade de la Salle de spectacles de Crissier.

Le Syndic de Crissier, Monsieur Laurent Bovay, a accueilli le corps de police ainsi que les nombreux invités sur le territoire de la commune. Dans son discours, il a relevé les attentes de la population et la nécessité d'une proximité avec elle.

Le Président du Comité de Direction de la POL, Monsieur Jean-François Clément, a procédé à la lecture de serment. Lors de son allocution, il a rappelé que l'organisation

policière vaudoise est fondamentale car elle œuvre à la quiétude de toutes et tous, elle est en contact direct et quotidien avec la population et elle est garante d'un certain vivre-ensemble.

Cette assermentation marque la fin de la première volée de policier·ère ayant suivi la nouvelle formation basée sur deux ans. La première année, à l'Académie de police à Saavatan, conduisant à l'Examen de

Capacités Opérationnelles et la deuxième année, au sein du corps de police, permettant d'accéder au Brevet fédéral de policier·ère.

La fanfare de la Police cantonale a animé la cérémonie et, à son terme, les invités ont partagé le verre de l'amitié à la Salle de spectacles.

Vous avez la possibilité de visionner le reportage photo de cet événement sur le site www.polouest.ch



LE VOTE DES PERSONNES ÂGÉES, MALADES OU INFIRMES

La loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) charge les administrations communales d'assister les personnes âgées, malades ou infirmes pour garantir leur plein exercice du droit de vote. Revue des nouveautés et des spécificités de ce régime.

Au sens de l'art. 21 al. I LEDP, la personne âgée, malade ou infirme (ci-après: la «personne malade») peut demander l'assistance de sa commune afin de voter à son domicile ou à son lieu de résidence. Il faut cependant que ce lieu corresponde au domicile politique du membre du corps électoral. Depuis le 1^{er} janvier 2022, c'est l'administration communale et non plus le bureau électoral communal qui assure le vote des malades. Le vote a lieu selon les principes du vote par correspondance.

La loi prévoit que la demande doit être adressée à l'administration communale jusqu'au vendredi précédent le scrutin, mais il est vivement recommandé aux personnes concernées de s'annoncer dès que possible.

Sous respect des conditions susmentionnées, la commune dépêche

deux personnes assermentées au domicile ou au lieu de résidence de la personne malade pour recueillir son matériel de vote en vue du dépouillement.

Pour la situation dans laquelle la personne malade n'est pas en mesure d'écrire, l'art. 21 al. 3 LEDP dispose que les deux personnes assermentées remplissent le(s) bulletin(s) selon les consignes reçues. Sur la carte de vote, elles inscrivent la date de naissance de la personne malade et, sous la rubrique «signature», elles écrivent très lisiblement leurs propres noms et signent de leurs mains avec la mention «par ordre» ou «p.o».

Il est crucial que les personnes assermentées suivent scrupuleusement les directives légales, au risque d'entraîner l'invalidation du vote. On rappelle en effet que les votes

ne sont pas pris en compte lorsque les informations personnelles (signature et date de naissance complète) figurant sur la carte de vote font partiellement ou totalement défaut ou qu'elles se révèlent fausses (art. 23 al. I let. b LEDP).

Corollairement, les personnes qui participent au dépouillement doivent naturellement connaître les spécificités de ce régime afin de ne pas invalider des votes pourtant valables (et inversement). Nous recommandons à l'administration communale d'informer le bureau électoral du nombre de cas concernés lors de chaque scrutin.

Pour plus de renseignements ou pour requérir l'aide de la commune, les personnes concernées sont invitées à contacter leur administration communale.



HALLOWEEN 2022

Le 29 novembre dernier, munis de leurs magnifiques costumes, une centaine de personnes se sont baladées à travers le village à la recherche du précieux Graal... le bonbon d'Halloween.

Grâce à la participation des habitants pour décorer leurs maisons et offrir les sucreries, nos bambins sont revenus heureux et les poches pleines!

Nous avons été heureuses ensuite d'accueillir tout le monde pour partager une bonne soupe préparée par Gaetan Pierren.

Merci à tous pour ce moment convivial et à l'année prochaine pour encore plus de surprises!

Pour VSC Events
Sandrine Cherix





PERMANENCE JURIDIQUE GRATUITE. BILAN DES SIX PREMIERS MOIS 2022.

La permanence juridique du CSP, ouverte en partenariat avec l'ARA-SOL au début de cette année, tire un bilan positif de ses premiers mois d'activité.

Située rue de l'Industrie I à Renens, la permanence juridique remplace celle qui se tenait dans les locaux du Centre Social Régional. Elle offre un espace de deux heures le mercredi après-midi de 15h15 à 17h15 (hors vacances scolaires) pour des renseignements sans rendez-vous. Les consultations juridiques individuelles ont lieu au même endroit, avant la permanence.

L'information circule par les services sociaux, les sites internet, les services et journaux communaux, le bouche-à-oreille.

Vous avez une question d'ordre juridique? un problème lié au droit de la famille, des assurances sociales, du travail? des questions de succession, de droit du bail de droit des étrangers? Vous serez les bienvenus à la permanence, accueillis en toute discréction par des professionnels de confiance.



LE « BIEN-VIEILLIR » CHEZ VOUS

En tant qu'acteur de la santé communautaire, avec un mandat de service public, le dispositif de l'AVASAD est au cœur de la santé et du bien-vivre dans le canton de Vaud. Dans ce contexte, nous nous sommes penchés sur les enjeux et les directions à prendre pour continuer à répondre aux besoins de la population, dans un contexte démographique, environnemental et sociétal en pleine évolution.

Vivre une vie qui nous convienne, faire ses propres choix en toute autonomie concernant la conduite de notre existence. Ce sont des préoccupations qui habitent particulièrement nos seniors, et pour lesquelles des réponses doivent être apportées.

Ce défi a été relevé par l'Association Vaudoise d'Aide et des Soins à Domicile (AVASAD), par le biais de ses centres médico-sociaux (CMS). Une large étude a été menée auprès de cette population pour connaître précisément l'orientation

que veulent donner nos aînés à leur existence.

Les termes tels que l'autonomie dans les prises de décisions, l'indépendance fonctionnelle, rester dans ses repères, le maintien d'une vie sociale, sont ressortis massivement, et ont raisonnable très fortement au sein de nos organismes de soins à domicile.

C'est pourquoi, un vaste programme cantonal sera prochainement lancé afin d'élargir l'offre des CMS dans les domaines de

la promotion de la santé et de la prévention, à destination de nos seniors, dans le but de répondre plus largement à leurs besoins, et de tendre ainsi vers une approche plus centrée sur le maintien en santé à domicile.





A VOS PLUMES

Nous souhaiterions donner la parole aux habitants de la commune de Villars-Sainte-Croix.

Racontez-nous vos histoires du passé ou partagez avec les autres habitants des photos d'une manifestation, d'un lieu qui vous est cher, un texte ou une histoire qui vous tient à cœur.

Nous aimerais récolter ces anecdotes et les imprimer dans ce journal. Pour cela, les personnes qui le souhaitent peuvent, soit nous envoyer un texte, des photos ou tout autres documents qui pourraient être publiés dans ce journal.

N'hésitez pas à nous écrire ou à en parler autour de vous!

Contact:
Administration communale
Au village 23
1029 Villars-Sainte-Croix
greffe@villars-sainte-croix.ch



À VOS AGENDAS!

Décembre 2022

Mardi 6 décembre

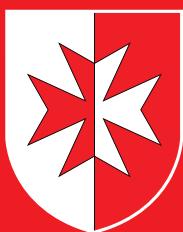
- **Saint-Nicolas**
dès 18h30

Lundi 12 décembre

- **Vente de sapins de Noël**
18h30

Jeudi 15 décembre

- **Conseil général**
20h00



Commune de Villars-Sainte-Croix
Au Village 23
CH-1029 Villars-Ste-Croix

Horaire du guichet

Lundi: 8h00 – 12h00
Mardi: 8h00 – 12h00
Mercredi: 7h00 – 12h00
Jeudi: 8h00 – 12h00

Téléphone

021 701 16 10

Greffé municipal

greffe@villars-sainte-croix.ch

Bourse communale

bourse@villars-sainte-croix.ch

Office de la population

controle.habitants@villars-sainte-croix.ch